

# Dix milliards d'euros pour la recherche et développement en 2023

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 216 • Septembre 2026



En 2023, dix milliards d'euros sont dépensés dans la réalisation de travaux de recherche et développement en Auvergne-Rhône-Alpes. 122 000 salariés exercent un métier lié à la conception-recherche. Ces emplois relèvent principalement du privé et se concentrent dans une dizaine de secteurs d'activité. Ils sont majoritairement localisés dans les métropoles, avec trois quarts des postes situés dans les zones d'emploi de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand. Enfin, les emplois de conception-recherche sont deux fois plus souvent dépendants d'une multinationale étrangère que la moyenne des emplois salariés.

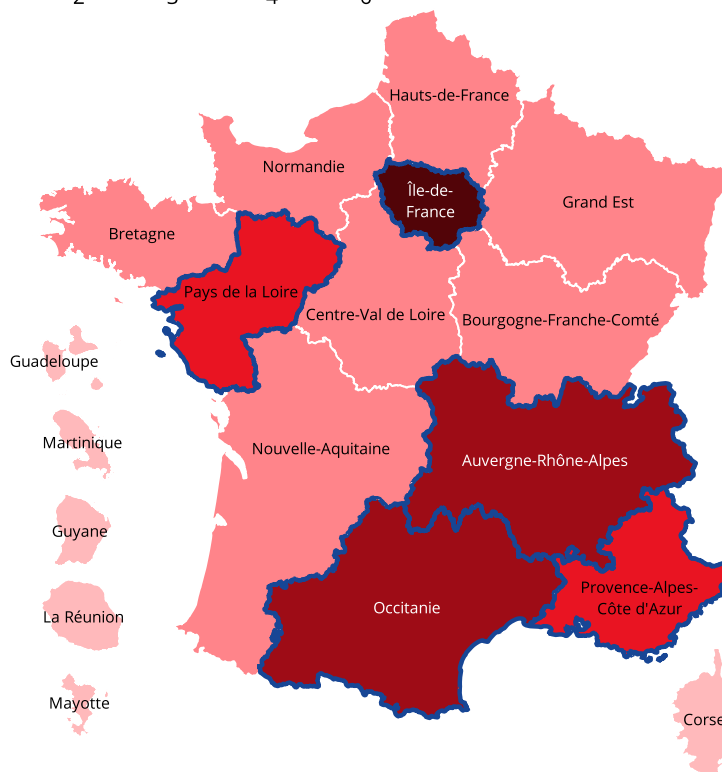
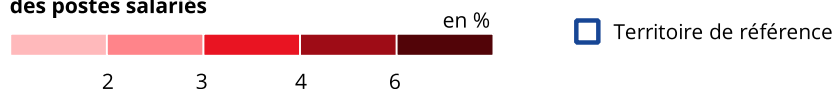
En 2023, la dépense consacrée aux travaux de **recherche et développement (R&D)** réalisés en Auvergne-Rhône-Alpes est de 9,7 milliards d'euros, soit 2,9 % du **PIB** régional. Après avoir augmenté entre 2020 et 2021, passant de 2,7 % à 2,9 % du fait d'une hausse des dépenses des entreprises, cette part est désormais stable. La région se place au deuxième rang national, derrière l'Île-de-France (24,1 milliards d'euros) et devant l'Occitanie (7,1 milliards d'euros).

Ces dépenses d'investissement favorisent le développement de nouvelles connaissances et contribuent à faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une région majeure en termes d'innovation. Sa position sur le nombre de brevets déposés (19 % des demandes publiées à l'Institut national de la propriété intellectuelle), sur la réalisation de doctorats (13 % des étudiants en thèse sont dans une école doctorale d'Auvergne-Rhône-Alpes) et sur la présence de jeunes entreprises innovantes (13 % sont implantées dans la région) en atteste.

Toutefois, les dépenses ne créent pas directement l'innovation. Si le financement de la R&D se traduit *in fine* par des résultats concrets (brevets, thèses ou créations d'entreprises), c'est d'abord parce qu'il permet de financer les emplois et les travaux des chercheurs, ingénieurs, techniciens ou cadres d'études.

## ► 1. Part de la conception-recherche dans l'emploi salarié par région, en 2023

Part de la conception-recherche parmi l'ensemble des postes salariés



**Lecture :** En 2023, 4,3 % des emplois salariés d'Auvergne-Rhône-Alpes sont des emplois de conception-recherche.  
**Champ :** Emplois salariés non annexes en ETP, hors secteur de la défense et salariés des particuliers employeurs. Les emplois sont localisés au lieu de travail.  
**Source :** Insee, Base tous salariés 2023.

## La région concentre 13 % des emplois de conception-recherche français

En 2023, en Auvergne-Rhône-Alpes, 122 000 salariés en équivalent temps plein (ETP) exercent une fonction de **conception-recherche**, soit 13 % des emplois de cette fonction en France. Cette notion dépasse le cadre de la R&D, en incluant l'ensemble des emplois qui ont un lien avec la conception, la recherche et l'innovation.

La conception-recherche représente 4,3 % des emplois salariés de la région. Cette part dépasse 3 % dans cinq régions françaises : Île-de-France, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire ► **figure 1**. Les spécificités d'Auvergne-Rhône-Alpes seront donc étudiées en comparaison avec le territoire de référence ► **méthodologie**, composé de ces cinq régions au profil proche.

Dans la région, 75 % des emplois de conception-recherche sont des emplois de cadres ou de professions intellectuelles supérieures (chargés de recherche, ingénieurs d'études, etc.), 22 % sont des emplois de professions intermédiaires (dessinateurs industriels, techniciens, etc.) et 3 % sont des emplois d'ouvriers (agents qualifiés de laboratoire, hors chimie et santé). La conception-recherche compte

davantage de professions intermédiaires en Auvergne-Rhône-Alpes que dans le territoire de référence (13 %). Ces emplois prennent également des formes différentes selon la nature de l'employeur, avec plus d'emplois de cadres dans le privé que dans le public (77 % contre 63 %).

## Les emplois de conception-recherche sont principalement dans le privé

Dans la région, 85 % des emplois de conception-recherche relèvent du secteur privé, contre 79 % pour l'ensemble des emplois salariés. Ce secteur recouvre essentiellement des sociétés privées, mais il inclut aussi quelques entreprises de droit public soumises au droit commercial comme le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA).

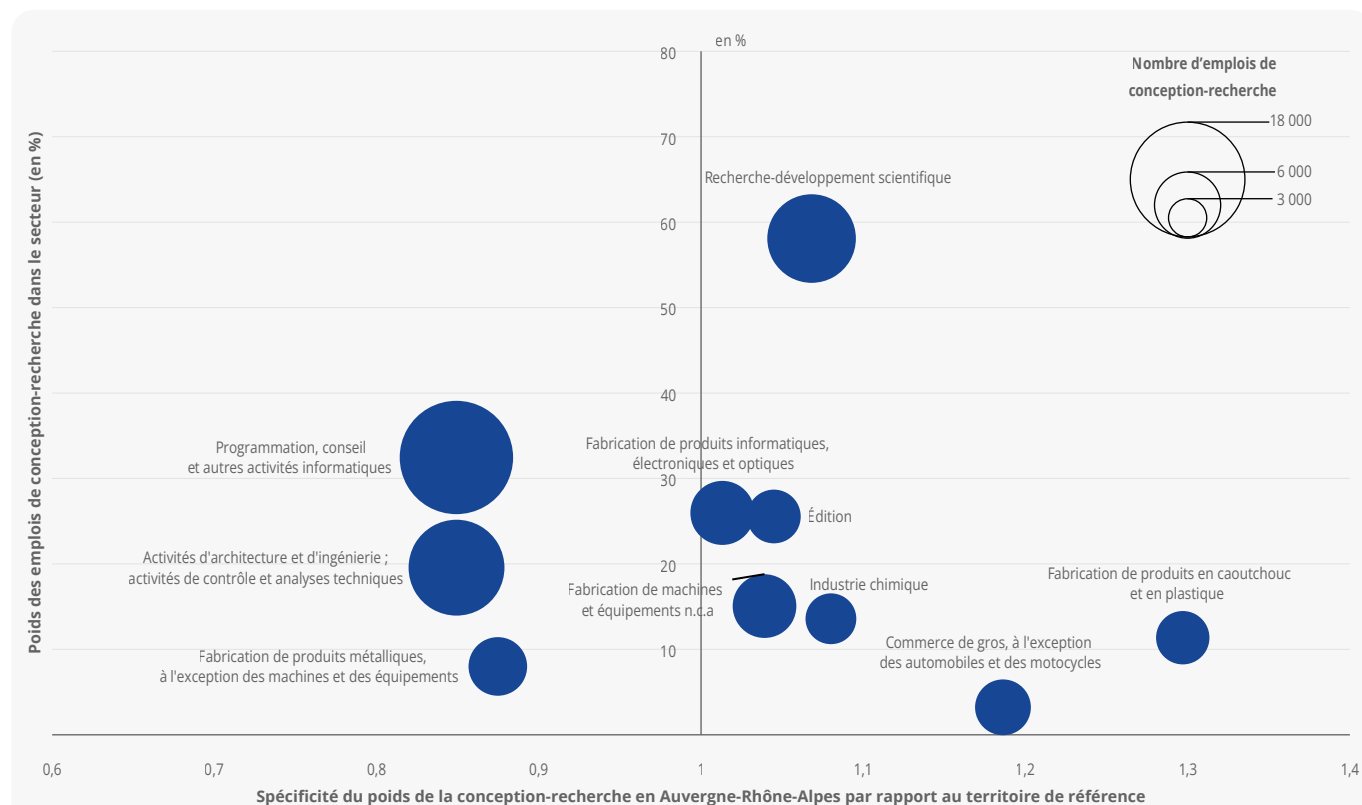
Dans le privé, ces emplois se concentrent particulièrement dans certains secteurs d'activité. Les dix secteurs principaux regroupent sept emplois de conception-recherche sur dix, contre deux emplois salariés sur dix dans l'emploi total. Dans ces secteurs, la conception-recherche représente une part élevée des effectifs, allant jusqu'à 58 % des emplois dans le secteur de la recherche et du développement scientifique ► **figure 2**.

Le secteur de la programmation, du conseil et des autres activités informatiques compte le plus grand nombre d'emplois de conception-recherche. Sa situation est néanmoins paradoxale. D'une part, s'il domine dans la région, il y est comparativement moins important qu'ailleurs : 27 % des emplois de conception-recherche relèvent de la programmation, du conseil et des autres activités informatiques dans le territoire de comparaison, contre 17 % en Auvergne-Rhône-Alpes. D'autre part, ce secteur est aussi moins intensif en conception-recherche dans la région (32 % de ses emplois salariés) que dans le territoire de référence (38 %). En revanche, la part de la conception-recherche est significativement plus forte dans la région pour deux secteurs d'activité : la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, avec la présence de Michelin dans la zone d'emploi de Clermont-Ferrand, et le commerce de gros hors automobile et motocycle, avec Schneider dans la zone d'emploi de Grenoble.

## Plusieurs établissements publics sont parmi les premiers employeurs

Même si la conception-recherche relève majoritairement du secteur privé, la région compte plusieurs établissements publics

## ► 2. Poids et spécificité des dix principaux secteurs de conception-recherche du privé



**Lecture :** En Auvergne-Rhône-Alpes, dans le secteur privé, 3 900 emplois de conception-recherche sont dans des entreprises de fabrication de produits en caoutchouc et en plastique. Au sein de ce secteur, la conception-recherche représente 11,4 % des emplois privés, une part 1,3 fois plus élevée dans la région que dans le territoire de référence.

**Champ :** Emplois salariés non annexes du secteur privé en ETP, hors secteur de la défense et salariés des particuliers employeurs. Les emplois sont localisés au lieu de travail et le secteur d'activité est déterminé au niveau de l'entreprise (pouvant ainsi différer de celui de l'établissement).

**Source :** Insee, Base tous salariés 2023.

parmi ses premiers employeurs, public et privé confondus. Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) se trouve en première position, avec plus de 4 000 emplois de conception-recherche en équivalent temps plein (ETP) dans la région. L'université Grenoble Alpes, l'université Lyon 1 et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) en comptent chacun plus de 1 000.

En Auvergne-Rhône-Alpes, un poste de conception-recherche public sur deux appartient au secteur de l'enseignement (universités, écoles d'enseignement supérieur) et deux sur cinq au secteur de la recherche et du développement scientifique. Dans ce dernier secteur, 92 % des emplois sont des fonctions de conception-recherche.

### Trois zones d'emploi regroupent l'essentiel de la conception-recherche

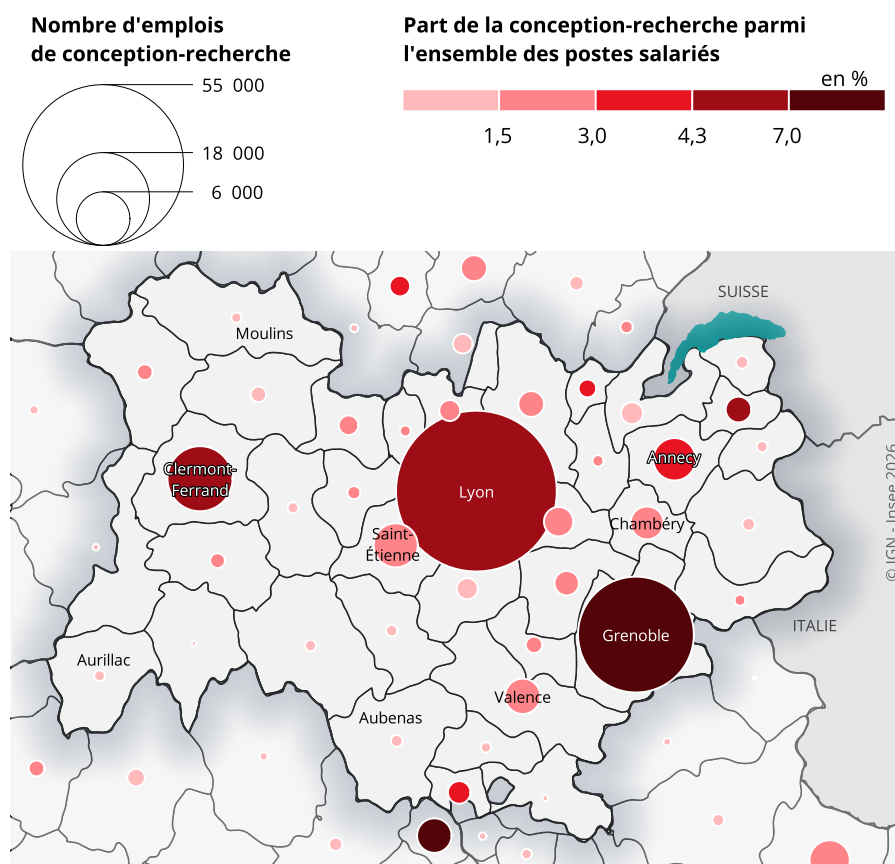
Les emplois de conception-recherche se concentrent dans les zones métropolitaines. En Auvergne-Rhône-Alpes, les trois quarts sont situés dans les zones d'emploi de Lyon (44 % des postes), Grenoble (23 %) et Clermont-Ferrand (7 %). Ces dernières hébergent les premiers employeurs de la région, notamment le CNRS, présent dans ces trois zones, Renault-Trucks dans la zone d'emploi de Lyon, le CEA, l'Université Grenoble Alpes et STMicroelectronics dans la zone d'emploi de Grenoble ou encore Michelin dans la zone d'emploi de Clermont-Ferrand.

Les zones de Lyon et de Grenoble sont les troisième et quatrième zones d'emploi de France avec le plus grand nombre de postes de conception-recherche (respectivement 55 000 et 28 000 postes), après celles de Paris (275 000 postes) et Toulouse (66 000). Si, au niveau régional, la zone d'emploi de Lyon possède le plus grand nombre de postes, c'est dans la zone d'emploi de Grenoble qu'ils sont les plus représentés, avec 11 % des emplois salariés ► **figure 3**. Sur ce critère, il s'agit de la quatrième zone d'emploi nationale derrière celles de Bagnols-sur-Cèze, Toulouse et Saclay (toutes trois entre 11 % et 12 %) et devant celle de Manosque (10 %).

À l'opposé, la métropole de Saint-Étienne fait figure d'exception, la conception-recherche représentant moins de 3 % des emplois salariés dans sa zone d'emploi.

En dehors des métropoles, la conception-recherche dépasse le seuil de 3 % des postes dans quatre zones d'emploi : la Vallée de l'Arve, Bollène-Pierrelatte, Annecy et Oyonnax. Annecy se distingue par un volume important d'emplois salariés, dont

### ► 3. Part de la conception-recherche par zone d'emploi en 2023



**Lecture :** En 2023, près de 55 000 salariés en ETP exercent une fonction de conception-recherche dans la zone d'emploi de Lyon. Cela représente 6,3 % de l'ensemble des emplois salariés de la zone.

**Champ :** Emplois salariés non annexes en ETP, hors secteur de la défense et salariés des particuliers employeurs. Les emplois sont localisés au lieu de travail.

**Source :** Insee, Base tous salariés 2023.

3 800 dans la fonction de conception-recherche. Pour les trois autres zones, la conception-recherche représente un nombre d'emplois salariés plus faible, allant jusqu'à 1 400 ETP dans la Vallée de l'Arve. La présence d'établissements structurant l'emploi explique alors l'ancrage local de ces professions : dans la fabrication d'équipements électriques pour la Vallée de l'Arve (avec le siège social de l'entreprise Somfy à Cluses), le nucléaire pour Bollène-Pierrelatte (avec le site d'Orano Tricastin et un établissement du groupe Assystem à Pierrelatte) et l'industrie du plastique pour Oyonnax (avec le siège social du Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites à Bellignat et un établissement de Novares à Izernore).

### Deux emplois sur dix dépendent d'une multinationale étrangère

Dans la région, 20 % des emplois de conception-recherche appartiennent au **secteur privé marchand** et dépendent d'une **multinationale étrangère** ► **figure 4**. La part des multinationales étrangères est deux fois plus forte dans la conception-recherche que parmi l'ensemble des emplois salariés. Cette situation tient notamment à la concentration de ces

activités dans les grandes métropoles, ce qui favorise les interactions entre acteurs publics et privés et attire les investissements internationaux. Ces emplois restent toutefois plus exposés aux stratégies des multinationales étrangères, et donc à un risque de délocalisation plus élevé que l'ensemble des emplois salariés.

Au sein du territoire de référence, Auvergne-Rhône-Alpes est la région où les emplois de conception-recherche sont le plus souvent contrôlés par une multinationale étrangère. Cette particularité régionale masque néanmoins des différences importantes entre les territoires : les multinationales étrangères représentent respectivement 24 % et 18 % des emplois de conception-recherche dans les zones d'emploi de Grenoble et de Lyon, contre 6 % dans la zone d'emploi de Clermont-Ferrand. La présence de la multinationale française Michelin, dont le siège est à Clermont-Ferrand, explique mécaniquement ce faible poids : ses emplois de conception-recherche, contrôlés par un groupe français n'entrent pas dans le champ des multinationales étrangères. Parmi les emplois de conception-recherche contrôlés par des multinationales étrangères, 23 % proviennent des États-Unis, première nationalité représentée. La moitié des emplois relève

d'une entreprise de l'Union européenne, notamment des Pays-Bas (17 %), de l'Allemagne (11 %), et de la Suède (9 %).

Ensuite, 58 % des emplois de conception-recherche relèvent du secteur privé marchand contrôlé depuis une région française. Dans la moitié des cas, le centre de décision se situe en Auvergne-Rhône-Alpes. Dans l'autre moitié, l'entreprise dépend d'une autre région française. Il s'agit alors très majoritairement de l'Île-de-France (86 %) et, dans une moindre mesure, des régions Hauts-de-France (3 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (3 %). Inversement, les entreprises privées marchandes d'Auvergne-Rhône-Alpes détiennent 3 % des emplois de conception-recherche des autres régions françaises. L'influence de la région est plus marquée dans les Pays de la Loire, en Occitanie et dans les Hauts-de-France, avec le contrôle de 4 % des emplois de conception-recherche. Les entreprises de la région contrôlent également des emplois à l'étranger.

Enfin, 22 % des emplois de conception-recherche se situent dans le secteur privé non marchand ou dans le secteur public. Des logiques différentes régissent ces emplois (décisions centralisées dans une autre région, arbitrage budgétaire de l'État, etc.). De plus, les secteurs public et privé ne sont pas complètement indépendants. Les dépenses publiques bénéficient aussi au secteur privé, que ce soit directement, via des mesures comme le crédit d'impôt recherche, ou indirectement via la formation des futurs salariés. ●

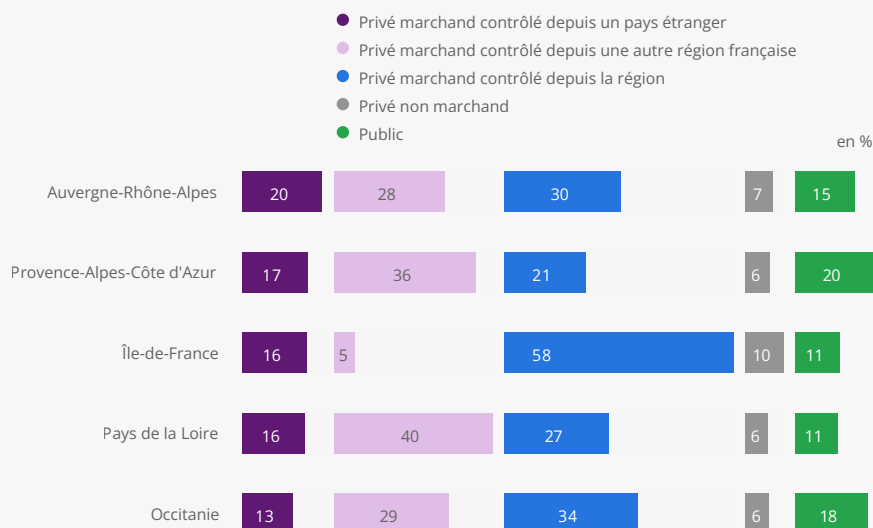
Cléo Borel Herbert, Alexandre Tillatte (Insee)

Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

## Sources

La **Base tous salariés** décrit l'ensemble des salariés pour une année donnée à partir des déclarations administratives des employeurs. Le champ de cette étude couvre l'ensemble des postes salariés non annexes de 2023, hors secteur de la défense et hors salariés des particuliers employeurs. Tous les postes sont comptés en équivalent temps plein, c'est-à-dire que les postes à temps partiels et/ou ceux qui n'ont pas duré toute l'année sont pris en compte proportionnellement à leur volume de travail effectif. Enfin, les postes sont localisés au lieu de travail et non au lieu de résidence des salariés.

## 4. Répartition des emplois de conception-recherche selon le centre de décision des entreprises dans les régions du territoire de référence, en 2023



**Lecture :** En Auvergne-Rhône-Alpes, 30 % des emplois de conception-recherche appartiennent à une entreprise du secteur privé marchand dont le centre de décision est dans la région.

**Champ :** Emplois salariés non annexes en ETP, hors secteur de la défense et salariés des particuliers employeurs. Les emplois sont localisés au lieu de travail.

**Source :** Insee, Base tous salariés 2023, Lifi 2023, FARE 2023.

## Méthodologie

Un **territoire de référence** a été défini afin d'établir des comparaisons avec la région. Il regroupe les cinq régions possédant au moins 3 % de l'emploi salarié dans la conception-recherche : Île-de-France, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire.

## Définitions

Les travaux de **recherche et développement (R&D)** englobent la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental. Ce sont les activités, créatives et systématiques, entreprises pour accroître la somme des connaissances et en concevoir de nouvelles applications. Les **dépenses de R&D** comprennent à la fois les dépenses courantes (masse salariale, dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats nécessaires à la R&D).

Le **produit intérieur brut (PIB)** est un indicateur économique qui permet de quantifier la production de richesse d'un territoire, sur une période donnée. On le calcule en général sur une année voire un trimestre. Il prend en compte la valeur de tous les biens et services produits par les agents économiques résidant à l'intérieur du territoire.

La fonction de **conception-recherche** regroupe l'ensemble des professions ayant un lien avec la conception, la recherche et l'innovation : chercheurs, techniciens de recherche, ingénieurs et cadres d'étude R&D, etc. Cette approche par les fonctions classe les actifs selon la profession exercée, indépendamment du secteur d'activité de leur établissement, à la différence d'une analyse sectorielle classique. La conception-recherche est plus large que le seul périmètre de la R&D : elle intègre notamment le conseil en systèmes informatiques et l'édition de logiciels.

Le **secteur privé marchand** désigne ici les entreprises privées dont la production est destinée à être écoulée sur un marché et qui ont un chiffre d'affaires strictement positif en 2023. Les entreprises des secteurs agricole ou financiers, ainsi que l'administration publique, sont exclues.

Une **multinationale** est un groupe de sociétés ayant au moins une unité légale en France et une à l'étranger. On parle de **multinationale étrangère** si son centre de décision est situé à l'étranger.

## Pour en savoir plus

- Debouzy I., Giraud C.J., Reffet-Rochas A., « [Une concentration géographique de l'emploi renforcée pour les multinationales étrangères](#) », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 130, septembre 2021.
- Geay T., Depil S., « [Recherche et développement : une dépense proche de l'objectif de 3 % du PIB](#) », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 44, septembre 2017.
- Balcone T., Diop B., Freppel C., Moreau A., Panchout J., Prevost E., « [L'innovation en 2022 : une forte concentration en Île-de-France, suivie par Auvergne-Rhône-Alpes](#) », Insee Références.
- Sies, [État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France](#) n° 18, juin 2025.

